

Avis voté en plénière du 24 janvier 2012

# La future politique commune des pêches

---

## Déclaration du groupe des entreprises

Madame la rapporteure, notre groupe vous remercie pour votre disponibilité et votre efficacité, malgré l'éloignement géographique. En effet, en 5 mois, vous avez effectué plus de 300 000 kms et avec votre caractère bien trempé au départ, vous avez su composer avec les membres de la section au point que l'on puisse dire aujourd'hui que l'avis est celui de la section et bientôt du CESE, nous l'espérons.

Avant toute chose, la section a travaillé à la recherche d'un avis équilibré entre souci écologique et logique économique, point sur lequel nous avons été très attentifs.

Le grand paradoxe de ce dossier est que la France qui possède la zone économique exclusive la plus importante d'Europe, notamment avec ses zones ultramarines, connaît une situation particulièrement préoccupante.

Nous sommes attachés à la sauvegarde d'une filière socio-économique importante, en termes d'emplois, en termes de balance commerciale, en termes d'aménagement du territoire des zones littorales. Le vieillissement des flottes (accentué par la politique des pêches précédente), associé à des métiers particulièrement rudes, rend ce secteur d'activité difficile, socialement et économiquement.

Notre groupe partage l'essentiel du constat que vous faites, Madame la rapporteure, sur les résultats mitigés de la dernière PCP et sur la situation actuelle de la pêche en Europe. Nous adhérons à l'objectif prioritaire qui est la reconstitution des ressources halieutiques abondantes assurant une production durable.

Notre groupe approuve l'ensemble des préconisations que vous faites. Cependant, je m'arrêterai un instant sur l'une d'entre elles qui semble conditionner la réussite de cette future politique commune de pêches : il s'agit de mettre en place un partenariat entre scientifiques et professionnels de la pêche afin que le regard porté sur la ressource soit indiscutable. En effet, l'ensemble des travaux conduits devrait permettre d'établir une cartographie actualisée en permanence des eaux européennes présentant l'état des connaissances de tous les stocks par zone.

Ce faisant, nous pourrions apprécier à sa juste valeur et avec toute la rigueur scientifique nécessaire, le Rendement maximal durable, principe sur lequel tout le monde s'accorde à dire qu'il devrait, à terme, permettre de relever les enjeux à la fois écologiques et socio-économiques.

Pour conclure, notre groupe affirme qu'il est totalement opposé au caractère transférable des concessions de pêche à la fois dans un souci de justice sociale et de logique économique. Nous lui préférons une gestion pluriannuelle, administrative et territorialisée des quotas associant les professionnels.

Cet avis, intéressant à plusieurs titres, permet, de plus, de poser désormais un regard plus avisé sur une filière importante pour notre pays si on sait, par un développement maîtrisé, garder à la fois la viabilité économique de ses entreprises et la préservation du monde marin.

Notre groupe a voté cet avis.